

ABONNEMENT.

SAUMUR: Un an... 30 fr. Six mois... 16 TROIS MOIS... 9

Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18 TROIS MOIS... 10

On s'abonne: A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERCTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclamations... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne: A PARIS, chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Juillet 1881.

Les journaux républicains sont remplis de détails navrants sur les misères des populations algériennes, et sur les fautes monstrueuses commises par le gouvernement civil.

Jusqu'à ces derniers temps, les dépêches officielles nous annonçaient que Bou-Amena, vaincu, cerné par cinq colonnes, allait inévitablement tomber entre nos mains avec les débris de sa bande;

Le commencement de la nuit (du 15 au 16 juin) s'était déjà passé sans incident et nous pensions que Bou-Amena avait changé sa route, lorsque vers minuit nous entendîmes un bruit sourd, naturel au galop des chevaux arabes;

En même temps, Bou-Amena nous apparaissait dans toute sa puissance: son immense armée était précédée de plus de 500 prisonniers, hommes ou femmes, les mains liées derrière le dos;

Nous n'étions alors qu'à trois kilomètres et nous restions en étonnement devant

ce chef superbe, suivi d'une brillante armée, qu'on nous avait dépeint comme un brigand errant dans les plaines d'Afrique, sans alliés et sans soldats.

Avec mille hommes, le colonel Mallaret n'osa pas risquer une attaque, qui par suite de la défection des goums aurait abouti à un désastre;

Bou-Amena avait, en effet, placé sur les deux côtés de son armée une bande longue et serrée de petits enfants et de femmes arachés les uns comme les autres aux châtiments d'alfa et emmenés prisonniers.

Aussi, quelques coups de canon seulement ont été tirés pour essayer de mettre la confusion dans les rangs des Arabes; mais ce but n'a pas été atteint et les derniers bataillons de l'armée de Bou-Amena ont disparu à nos regards sous les bosquets d'alfa sans laisser un seul traînard.

Voilà comment en Algérie « tout le monde a compris que l'heure de l'insurrection était passée ». Qui ne s'indignerait contre tant de vanité unie à tant d'incapacité!

L'Algérie est menacée non-seulement à l'ouest, mais sur toute la frontière, au centre et à l'est; notre conquête d'hier, la Tunisie, est en péril, et, pour la protéger, peut-être devons-nous aller à Tripoli.

L'Angleterre est jalouse, l'Italie menaçante, et jusqu'à l'Espagne qui surgit, réclamant des dommages-intérêts pour ses colons menacés, pillés ou expulsés.

il porte dans son ensemble l'écrasante responsabilité.

Nous avons parlé ces jours-ci des préparatifs militaires qui se faisaient dans la régence de Tripoli pour appuyer l'insurrection algérienne et organiser des attaques contre notre corps d'occupation de Tunisie.

La Gazette générale de Vienne donne à ce sujet des renseignements très-précis.

Des fusils en grande quantité, dit-elle, ont été introduits par contrebande, depuis quelques semaines, en Tunisie et en Algérie.

Voilà une information précieuse qui explique l'insurrection algérienne.

Pendant que les fusils et les munitions de guerre sont distribués aux Arabes, que fait maître Albert Grévy pour parer au danger?

Nous connaissons bien les exploits de Bou-Amena, mais nous n'entendons pas parler des mesures prises par le gouverneur général « civil »!

LA QUESTION ALGÉRIENNE A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

C'est M. Gambetta qui préside la séance de la Chambre des députés où devait se décider le sort de l'Algérie et de son gouverneur civil.

M. Jacques déclare que la responsabilité de ces événements ne pèse pas sur le régime civil, dont le principe est à l'abri des atteintes, mais sur l'administrateur qui préside actuellement à ce régime.

M. Jacques entre dans le détail des événements insurrectionnels des deux derniers mois. Enumérant les mesures prises par le gouverneur général de l'Algérie, il en signale l'insuffisance.

M. Jacques lit une dépêche envoyée par M. Albert Grévy et qui se félicite du résultat des opérations entreprises et du calme régnant autour de Saida, au moment même où les massacres des colons s'accomplissaient, où les chantiers de l'alfa étaient abandonnés.

M. Jacques demande une enquête qui seule peut établir équitablement les responsabilités.

Il rappelle l'incident de la démission de M. Journault et l'explique en disant que M. Albert Grévy n'a pas voulu laisser un subordonné réaliser, en 1880, pendant son absence de l'Algérie, un plan d'expédition militaire dont lui-même avait reconnu la nécessité.

M. Journault dit qu'il est en possession d'une dépêche que sa qualité d'ancien fonctionnaire lui interdit de communiquer à la Chambre. (Bruyantes protestations.)

M. Journault réclame du gouvernement l'autorisation de lire la dépêche. M. Jules Ferry ne s'y oppose pas.

M. Journault donne lecture de la dépêche dans laquelle il signalait le caractère absolument précaire de notre domination dans le sud de l'Algérie et réclamait la formation d'une colonne mobile pour y maintenir l'ordre.

M. Gasconi se plaint de l'antagonisme qui existe entre le militarisme et l'administration civile.

M. Laroche-Joubert dit qu'il y a évidemment de grands coupables qui émargent au budget de la France; mais l'enquête est inopportune.

Le ministre de la guerre dit que l'antagonisme n'existe pas entre les deux pouvoirs. Il donne des détails topographiques sur le

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

Pour ne pas être vu dans ma société, il m'entraîna dans une rue écartée et mal éclairée.

Tu as donc eu des malheurs, mon bon, me dit-il avec un air de commisération dont je ne fus pas dupe.

Oui, je sors de prison.

Comme tu dis cela tranquillement! Chacun voit les choses à sa manière. Si j'avais été à ta place, cela ne se serait pas passé ainsi.

Qu'aurais-tu fait?

J'aurais cassé la tête à deux ou trois de ceux qui auraient cherché à m'arrêter, et je me serais ensuite fait sauter la cervelle.

Je souris dédaigneusement sans répondre, sachant fort bien ce que je devais penser de cette ridicule forfanterie.

Que comptes-tu faire? reprit-il.

Je ne sais pas encore.

A propos, comment faut-il l'appeler? car il paraît que le nom de D'Esparville n'était pas le

— Non, je me nomme Renaud, j'ai eu grand tort de quitter ce nom, je veux désormais fréquenter des sociétés où l'on ne se croit pas obligé de se présenter sous des titres menteurs.

Il ne releva pas l'allusion, mais je compris à l'expression de son visage qu'il l'avait comprise et qu'il était bien aise de m'humilier.

Tu as raison, dit-il, après ce qui s'est passé.

Il n'atteignit pas son but; ses traits ne pouvaient me toucher, je me sentais fort au-dessus de ses allusions et de ses attaques; je m'estimais beaucoup plus que lui et n'aurais pas voulu changer mon sort contre le sien.

Après tout, reprit-il, tu ne retrouveras plus notre société telle que tu l'as laissée, le bon temps est passé et nous avons perdu le secret des joyeuses réunions et des fêtes où les heures s'écoulaient si joyeusement et si rapidement.

Il me raconta les mésaventures survenues à plusieurs des nôtres.

Celui-ci était ruiné, celui-là à la suite d'un scandale avait été reconduit à la frontière et invité à aller continuer dans son pays son honnête industrie, tel autre était tombé dans un de ces métiers tellement bas qu'ils n'ont pas de nom avouable, tels autres encore étaient perclus, perdus de maladies qu'avaient provoquées leurs excès; il

n'y en avait presque pas qui se fussent maintenus au rang où je les avais vu briller d'un éclat trompeur et éphémère.

Mon interlocuteur se trompait en disant que tout était changé autour de lui.

Il en avait toujours été ainsi dans ce monde corrompu dont le personnel se renouvelait sans que l'aspect fût sensiblement modifié.

Seulement, l'âge étant venu, la santé s'était altérée, le caractère s'était aigri, l'esprit avait pris des rides comme le visage et l'on n'avait plus la même aptitude à jouir des plaisirs dans lesquels le cœur et les sentiments élevés n'ont aucune part.

D'Aubril était arrivé à cet instant fatal où les gens familiarisés avec le vice ne trouvent plus que la lie dans la coupe des jouissances.

Lui-même avait les traits flétris, le regard hébété; l'ennui et l'abjection se lisaient sur sa figure; il pouvait me dédaigner; eût-il eu un coffre rempli d'or, son sort ne me faisait point envie, et j'étais tenté de bénir l'arrêt qui, en me frappant d'une peine sévère, m'avait du moins arraché du milieu où je serais sans doute tombé si bas que je n'aurais pas trouvé la force de me relever.

Je sortis satisfait de cette entrevue, j'en rapportais une impression qui ajoutait encore à ma confiance dans la solidité de mes résolutions.

C'est bon signe, quand rien ne vient atténuer à

nos yeux la laideur de ce qui est mauvais.

J'avais hâte de me débarrasser des sommes qui provenaient de mes spéculations véreuses ou équivoques du temps où je vivais dans la compagnie de d'Aubril et de ses pareils.

J'allai chez mon banquier et réalisai toutes mes valeurs; une fois la part de Donatieu prélevée, j'employai le reste à des œuvres de bienfaisance, sans en oublier une qui avait pour but de maintenir dans le bien les prisonniers libérés.

Quant à la masse assez ronde que j'avais rapportée de la maison centrale, celle-là était bien à moi, gagnée par mon travail; j'en fis le compte avec la satisfaction de l'écolier qui vient de remporter son premier prix, et je la serrai avec la sollicitude d'un avare amoureux de son trésor.

Je calculai le nombre de jours auxquels mon petit pécule pouvait suffire en attendant que je me misse au travail; en vivant avec une stricte économie, j'avais devant moi un laps de temps assez considérable, je résolus d'en consacrer une partie à exécuter un voyage que je m'imposais comme un devoir et qui me souriait comme un plaisir.

Je voulais retourner à Alboval.

Le spectacle de la nature est bon et fortifiant, surtout pour ceux qui ont souffert au contact des hommes; la vue de la verdure, des bois, de l'eau,

théâtre de l'insurrection. Il explique les difficultés de l'entreprise. Il dit que la poursuite des Arabes est d'autant plus difficile que leurs cavaliers sont plus rapides que les nôtres. Il passe en revue les différentes mesures qui ont été prises par l'autorité militaire.

En somme, il a été démontré que le gouverneur civil de l'Algérie était un incapable, qu'il ne connaissait rien de notre colonie, que son ignorance avait été la cause de nos déconforts.

M. Ferry, président du conseil, a osé dire de M. Albert Grévy, gouverneur : « C'est un alarmiste par tempérament et un optimiste naïf et exalté. »

A s'en rapporter au bon sens, on s'attendait à un vote de blâme contre les agents responsables des troubles algériens.

Chose singulière, une majorité de 20 voix accordait la priorité à un ordre du jour de défiance, et puis cet ordre du jour était repoussé par 16 voix ; et, sur les instances de M. J. Ferry, la Chambre a adopté, par 282 voix contre 494, un ordre du jour de confiance.

La majorité de la Chambre n'a vu dans la question algérienne qu'une crise ministérielle à éviter à la veille des élections : périsse notre colonie, périsse l'honneur et la puissance de la France plutôt que la République !

Que signifie ce résultat ?

Il s'agissait, disent les uns, de ne pas faire de peine au frère du Président de la République. Enfin, s'écrient quelques-uns, il fallait donner un nouveau soufflet à M. Gambetta, lequel désirait la chute de M. Albert Grévy. Quoi qu'il en soit, il ressort de cette aventure que la majorité républicaine est complètement abrutie et qu'en dehors des questions de personnes, rien ne l'intéresse, pas même la sécurité et l'honneur de la France.

Chronique générale.

M. Farre, ministre de la guerre, vient de donner une nouvelle preuve de ses hautes capacités militaires et de ce talent d'organisation qu'on s'accorde généralement à lui reconnaître. Le 9^e régiment de chasseurs à cheval, qui faisait partie de l'expédition tunisienne, a été embarqué à Bizerte sur le transport l'Algésiras à destination de la France. Mais, en arrivant à Marseille mardi matin, ce navire a trouvé l'ordre de reprendre immédiatement la mer à destination d'Oran. Tout autre que M. Farre aurait probablement trouvé plus simple d'envoyer directement le 9^e chasseurs de Bizerte à Oran.

L'ANNIVERSAIRE DU 29 JUIN 1880.

On lit dans la Gazette de France du 29 :

« C'est aujourd'hui l'anniversaire de l'exécution des odieux et abominables décrets du 29 mars. »

Il y a un an, à pareil jour, les agents crocheteurs de M. Constans envahissaient

de toutes les magnificences que Dieu prodigue aux campagnes, réjouit les yeux et épanouit les cœurs.

Puis il y a dans les lieux qui nous ont vu naître quelque chose qui nous console et nous rend meilleurs.

Les émotions qu'on y rencontre à chaque pas sont douces et salutaires, elles ne laissent jamais d'amertume après elles.

C'était un pieux pèlerinage que je voulais accomplir à Alboval ; en plaçant mes résolutions sous les auspices de la famille, en inaugurant une vie nouvelle, à l'ombre des tombeaux des miens, il me semblait que je marcherais d'un pas plus ferme et plus assuré dans la route que je m'étais tracée ; je voulais invoquer l'intervention de ma mère ; je me disais que la sévérité de mon père ne pourrait rester inflexible, si son ombre chérie venait appuyer mes prières.

CHAPITRE XXI

PÈLERINAGE AU PAYS NATAL

Le jour commençait à poindre, lorsque je descendis de mon wagon de troisième classe à la station la plus rapprochée d'Alboval.

Je m'enfonçai dans les chemins de traverse qui devaient abrégier mon voyage ; une leur crépusculaire brillait dans le lointain derrière les montagnes ; les objets m'apparaissaient sous une forme presque indistincte, enveloppés des vapeurs nébu-

les maisons des Jésuites, au mépris des règles écrites dans toutes nos constitutions et des lois qui protègent tout citoyen.

En violant le droit de domicile et le principe de la liberté individuelle, le gouvernement, comme le disait éloquemment M^r Freppel, indiquait d'avance à tous ceux qui ont souci du droit, de la justice et de la liberté, le terrain sur lequel devront se faire désormais les élections, « le terrain des libertés publiques. »

« Quelques jours plus tard, M. Jules Simon disait :

« Ce n'est plus l'article 7, que j'ai à présenter devant moi, c'est un système de gouvernement. Je me demande, en vérité, si je puis discuter autre chose que la question de savoir si la liberté existe, ou si elle n'existe pas. »

Le coup d'État perpétré le 29 juin 1880 a fait entrer, en effet, la politique dans une phase nouvelle.

« Savoir si la liberté n'existera pas en France » : c'est cette question si bien formulée par M. Jules Simon qui se posera aux prochaines élections.

La France honnête et libérale sait que la liberté n'a pas de meilleure garantie que la Monarchie et de pire ennemie que la République. »

Il y a un an, M. Andrieux dirigeait en personne, rue de Sévres, à Paris, la besogne du crochetage. Mardi dernier, une commission de la Chambre concluait à des poursuites contre lui ; et, le lendemain, une autre commission parlementaire instruisait le procès de ce crocheteur en chef.

* *

Dimanche dernier, la fête de Jeanne Hachette, l'héroïne de Beauvais, a été célébrée avec éclat. Suivant l'antique usage, pour honorer le courage dont les femmes ont fait preuve lors du siège de Beauvais, les femmes ont ce jour-là le pas sur les hommes dans la procession commémorative, et ce sont des jeunes filles qui, conduites par les autorités de la cité, tirent les salves d'artillerie.

Cette procession, à la fois civile, militaire et religieuse, qui vient se ranger sur la grande place, autour de la statue de Jeanne Hachette, est toujours fort belle.

Jusqu'ici, le cortège des autorités civiles se formait à l'Hôtel-de-Ville et allait, escorté par la troupe, chercher le clergé à la cathédrale. Dimanche, au moment de quitter l'Hôtel-de-Ville, le préfet, M. Jabouille, tourmenté sans doute par la crainte de déplaire à nos seigneurs et maîtres, a déclaré qu'il attendrait la procession, mais qu'il n'irait pas la chercher. Le maire de Beauvais a eu le courage de protester hautement contre cette dérogation aux traditions et aux convenances, et il n'a pas hésité à aller au devant de la procession religieuse.

Honneur au maire de Beauvais !

ALGÉRIE.

Le Télégraphe, journal républicain, qui a, dit-on, les meilleures relations avec M. Jules

Ferry, président du conseil des ministres, a posé les questions suivantes au gouvernement :

« Pourquoi, il y a six mois, alors que déjà l'Algérie ressentait les premiers symptômes des commotions actuelles, le ministre de la guerre a-t-il fait revenir en France une partie des troupes d'Afrique, et surtout celles qui auraient pu rendre les plus grands services dans une expédition au sud, les chasseurs à pied, par exemple ? »

« Pourquoi le lieutenant-colonel Quarante, commandant Saïda, a-t-il reçu l'ordre de ne pas quitter cette ville, au moment où les alfatiers des Hauts-Plateaux étaient menacés, et où il eût suffi d'une compagnie pour les prévenir du péril et les rabattre sur Saïda, où ils eussent été en sûreté ? »

« Pourquoi le lieutenant-colonel Quarante, devant les ordres qu'il recevait, a-t-il cru devoir donner sa démission et briser son épée ? »

« Est-il vrai que le colonel Mallaret ait laissé passer Bou-Amena et son convoi sans lui couper la route, alors qu'il le pouvait ? »

« Est-il vrai que le convoi ait défilé si près de nos troupes, que le premier coup de canon tiré sur Bou-Amena l'ait été avec la hausse de 2,500 mètres, et le quatrième avec la hausse de 3,500 mètres ? »

« Est-il vrai que le colonel s'en soit tenu, en fait d'hostilités, à ces quatre coups de canon ? »

« Est-il vrai que le défilé du convoi de Bou-Amena, sous le feu de nos troupes inactives, sous les yeux de nos officiers indignés, ait duré une journée entière ? »

« Est-il vrai que nombre d'officiers, surtout dans la légion étrangère, parlaient, après cette journée, de briser leur épée ? »

Cette dernière question se rapporte évidemment à des faits relatés par le Petit Fanal que reproduit l'Akhbar, qu'on ne peut soupçonner d'hostilité à l'égard du gouvernement civil. Voici un extrait du récit du Petit Fanal :

« Du 47 au 25, marches et contre-marches sans but ni résultat, jusqu'au 15 juin, mêmes manœuvres pour éviter de marcher en avant. »

« Ce jour-là, avis donné que Bou-Amena se trouvait au ksour de Sidi-Khalifat, à 5 kilomètres du Kreider, où était campée la colonne. »

« Après bien des hésitations, le colonel ordonna le départ pour 4 heures ; les dissidents étaient encombrés d'un troupeau estimé par les goums à 400,000 têtes, et distants de la colonne Mallaret de 4 kilomètres au plus. »

« Arrivés à un monticule en face du Ksar, la colonne s'arrêta et tira quatre coups de canon, qui portaient parfaitement bien, et le défilé des dissidents continua en vue et à la barbe des soldats français, condamnés à l'inaction par un chef incapable ou pire peut-être. »

« Un insurgé fait prisonnier parce qu'il n'avait pu suivre, déclara que le convoi n'était escorté que de 400 cavaliers harassés et décidés à abandonner leur butin sans

vrais une merveille nouvelle, c'était un enchantement perpétuel.

Il faisait déjà très-chaud lorsque j'arrivai en vue du château d'Alboval.

Le soleil qui dardait sur lui ses rayons mettait en pleine lumière les changements qui le rendaient méconnaissable.

Les festons de lierre qui grimpaient jusqu'au toit d'une façon si pittoresque avaient disparu, les arbres séculaires qui ombrageaient ses assises étaient abattus, sur les murailles une couche d'un blanc criard avait remplacé les teintes sombres dont le temps les avait estompées ; les tourelles avaient perdu leur cachet antique et imposant ; à travers les croisées remises à neuf, je pus voir qu'à l'intérieur comme au dehors le nouveau propriétaire avait défiguré le vieux manoir.

J'en fus profondément attristé ; ces changements étaient à mes yeux une profanation ; nous étions si fiers dans le pays du monument que tant de générations avaient vu immuable, quand tout changeait autour de lui, et je ne pus réprimer un douloureux soupir.

N'étais-je pas la cause première de ce qui était arrivé, puisque, sans ma fatale influence sur Henri, le château eût encore été la propriété de la famille d'Alboval ?

(A suivre.)

Louis COLLAS.

combat ainsi que 40 Espagnols qu'ils emmenaient avec leurs femmes et leurs enfants.

« Les troupeaux sont arrivés à Bougerra, et la colonne campe depuis 36 heures à Sidi-Chaib, au milieu des Chotts, à 24 kilomètres des dissidents. »

« On a laissé piller et brûler Tafaroua et Kralfallah sans tenter le moindre effort ! »

« La troupe, animée du meilleur esprit, se désespère ; les goums ne veulent plus obéir à un pareil chef. »

GRAVES NOUVELLES D'ALGERIE.

D'après les nouvelles reçues de Saïda, Bou-Amena a entraîné dans sa révolte les tribus du sud-ouest.

On dit que plusieurs tribus marocaines se montreraient également bien disposées à son égard.

Des avis de Sebdon annoncent que la colonne Jannin, revenant d'El-Arycha, est arrivée à Alger.

Le bruit court que, sur plusieurs points de la province de Constantine, la situation serait peu rassurante.

On considère comme nécessaire une importante démonstration militaire en Algérie.

Tous les Laghouats du Djebel-Amour sont insurgés. Leurs émissaires travaillent les Arabes et les Ouledouil chez lesquels on constate une grande agitation.

Tout le sud oranais est en pleine insurrection ; la situation de Géryville est critique. On prêche partout, aux environs, la guerre sainte contre les Français. La fidélité des goums deviendrait chancelante. De nombreux méfaits se commettent journellement chez les Flittas.

L'insurrection des Flittas, si elle n'était pas conjurée, pourrait menacer les grands centres de Relizane et de Zamoura, ainsi que la ligne ferrée d'Alger à Oran.

La plupart des fermiers des environs de Mascara, Sidi-Bel-Abbès, se réfugient dans l'intérieur des villes avec leurs bestiaux et instruments oratoires.

TUNISIE.

Les dépêches nous apportent des nouvelles graves de la Tunisie.

Tout le Sud de la Régence est en insurrection, comme le Sud de notre colonie algérienne. Les journaux allemands disaient vrai quand ils annonçaient cette prise d'armes comme imminente.

Le télégraphe étant coupé avec Sfax, on ne sait que très-brièvement tout ce qui se passe. Mais la situation est grave, puisque notre consul, M. Mattei, a été attaqué et blessé, et que les officiers de la canonnière le Chacal, descendus à terre pour lui porter secours, ont couru les plus grands dangers et ont dû se jeter à la nage pour regagner leur bord.

D'après une dépêche du Temps, ce sont des bandes arabes du dehors qui ont envahi Sfax. Les colons européens ont dû se réfugier en hâte sur les navires mouillés au rade.

Ce fait prouverait que l'insurrection règne non-seulement dans nos possessions et en Tunisie, mais que les Arabes du désert viennent en foule se rejoindre aux musulmans révoltés. Il paraît que le centre du mouvement est bien à Tripoli, comme l'annonçaient ces jours-ci les journaux autrichiens et allemands. Les fournitures d'armes et de munitions viennent de là.

Etranger.

TURQUIE. — Le procès intenté aux assassins du sultan Abd-ul-Aziz a commencé à Constantinople le 27 juin, et il s'est terminé le 29. Les débats ont été très-mécanés.

Comme nous l'avons dit hier, neuf des accusés ont été condamnés à mort, et deux à dix ans de travaux forcés.

Les accusés ont un délai de huit jours pour se pourvoir en cassation.

Nous n'avons pas à discuter ce jugement sévère, les accusés coupables d'un crime odieux sur le souverain dont ils étaient favoris ne méritant aucune sympathie. Seulement, pour être juste, nous devons souligner que ceux qui les font juger ne sont pas tous dignes d'estime.

Mahmoud-Nedim-Pacha, ancien grand-

visir en 1872, destitué pour concussion, et revenu au pouvoir avec Abd-ul-Hamid, passe pour avoir mené toute cette affaire, en haine de Midhat-Pacha, son ennemi acharné. Il a été secondé par Osman-Pacha, le vaillant défenseur de Plevna.

Les rancunes contre Midhat ont dû peser d'un certain poids dans ce procès. Nous remarquons, en effet, que l'acte d'accusation ne demandait contre Midhat que douze années d'exil. Or, le jugement l'a condamné mort comme les autres. Est-ce son attitude aux débats qui a motivé pareille peine ? Des preuves formelles de culpabilité ont-elles été fournies ? Cela est possible. Nous ne connaissons le procès que par les renseignements que le sérail a bien voulu laisser publier, et nous ne pouvons pas juger cette cause, où tout est mystérieux.

L'assassinat d'Abd-ul-Aziz n'a jamais été douteux : c'est là un de ces drames comme on en a vu souvent dans l'histoire de la Turquie. Mais saura-t-on jamais la vérité entière ? Pour nous, il y a peut-être connexité entre ce crime et cette ténébreuse conspiration qui a fait déposer Mourad, son successeur, comme atteint d'aliénation mentale. A ce moment, on a parlé de drogues stupéfiantes pour troubler sa raison. Mourad vit toujours, mais il est captif et gardé au secret le plus absolu. On ne sait rien des circonstances vraies qui ont amené sa déposition au profit d'Abd-ul-Hamid.

En résumé, nous voyons bien des coupables dans les neuf accusés qui viennent d'être condamnés à mort ; mais nous croyons que d'autres coupables, encore inconnus, avaient des haines personnelles à satisfaire et un intérêt majeur à déterminer ce procès.

Des télégrammes de Constantinople mentionnent le bruit que de sérieux conflits seraient sur le point d'éclater entre la France et la Turquie. A Péra, quatre régiments se préparent à partir pour la régence de Tripoli. (Liberté.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1^{er} juillet.

La Bourse est assez ferme. On cote 119.25 pour le 3 0/0 ; 86, cours rond, pour le 3 0/0 perpétuel, et 87.25, coupon détaché, pour l'amortissable ancien. On est à 93.95 sur l'Italien.

L'action de la Banque de France se traite à 5.600. Le Crédit foncier fait 1.785 et 1.790. Le mouvement de hausse s'accroît en raison des occasions de bénéfices que l'institution ménage à ses actionnaires. Les obligations Communales nouvelles 4 0/0 sont recherchées. On est à 730 sur le Crédit foncier et agricole d'Algérie.

Les actions de la Société des Magasins généraux de France et d'Algérie sont demandées à 680 avec d'excellentes tendances.

La Banque de Paris est à 1.340. Le Crédit mobilier est recherché à 760 et 762.50. Le Crédit général français est l'objet d'achats fort suivis. Les cours se tassent. Ils offriront un point d'appui plus solide au mouvement de hausse. Au milieu de la stagnation presque générale des valeurs, la Société générale française de Crédit, maintenant Crédit de France, est en voie continue de progression. On fait 720. Les actions nouvelles sont à des cours très-proches.

La Banque nationale donne toujours lieu à des transactions suivies. Les cours sont fermes. On est aux environs de 800.

Le Crédit foncier Maritime est à 620. Les Bons de l'Assurance financière se négocient à 270.

La Banque de Prêts à l'industrie est recherchée à 610. Cette Société prend une place plus large sur le marché depuis l'augmentation de son capital social.

L'action du Suez est à 1.820.

Lyon, 1.845 ; Midi, 1.360.

Chronique Locale et de l'Ouest.

COURSES DE VERRIE.

Malgré la température tropicale que nous subissons, la seconde réunion des courses de Verrie n'a pas présenté moins d'attrait que la première. C'était une fête pour nombre de sportsmen étrangers qui sont venus étudier ce champ de courses, et les notabilités de la région s'étaient réunies sur les landes de Verrie aux officiers de l'École de cavalerie et à la société de Saumur.

Les prix ont été chaudement disputés (sans jeu de mot, bien entendu), et les derniers arrivants recevaient des applaudissements qui étaient bien légitimement acquis. La journée a débuté par le Prix du château de Marson, course de haies (gentlemen), un objet d'art offert par M. Baillou de la Brosse. Les chevaux de chasse, d'armes ou de promenade domiciliés à Saumur ont été appelés à concourir.

Jeanine, jument alezane de 5 ans, à M.

Raguideau, et montée par M. de Saint-André, a gagné facilement sur Boabdad, au baron Jean.

La seconde course était pour le Prix de Saumur (cross country, steeple-chase), pour hacks et hunters n'ayant jamais pris part à une course autre que celles de cette catégorie, et pour tous chevaux à réclamer pour 2,000 fr.

Sept chevaux étaient engagés. — Le Prince, monté par son propriétaire, M. Hache, officier d'ordonnance du ministre de la guerre, est arrivé premier ; *Ventriologue*, monté par M. de Saint-André, deuxième ; *Enfant de Troupe*, monté par M. Brouman, troisième. — La tenue de chasse était de rigueur.

Troisième course : Prix du Parc, 4,000 francs, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

Neuf engagements. L'intrepide M. de Saint-André paraît sur la piste pour la troisième fois ; tous les regards se portent vers lui et tous les vœux l'accompagnent. Il monte *Roseau*, à M. Th. Carter, et arrive premier aux applaudissements de tous. — Arrivée deuxième, *Lady of Avenel*, au major Morgan ; troisième, *Méliot*, à M. de Rochetaillée.

A 3 heures 1/2, très-exactement, le Military (cross country) est couru ; il consiste en un objet d'art, pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'État. Cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil. ; cavalerie légère et autres armées, 72 kil. ; les chevaux de pur sang de cette catégorie portaient 77 kil. — Distance, 4,000 mètres environ.

Six cavaliers sont partis, et *Sapristi*, monté par un ancien élève de Saumur, M. de Molleveux, lieutenant au 2^e chasseurs, a gagné le prix. Il était suivi de près d'*Élegante*, montée par M. d'Amécourt, sous-lieutenant à l'École de cavalerie, et de *Daphné*, montée par M. de Roujoux, lieutenant au 8^e dragons.

La cinquième course était le Prix de Verrie, grand steeple-chase, 2,000 fr. pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — 4,000 mètres et 22 obstacles.

Arrivé premier, *Pastour*, monté par sir Georges ; deuxième, *Pouysanné*, monté par M. de Saint-André, qui a déjà été un des heureux de la journée, et qui ne paraît nullement fatigué, bien qu'il soit à sa quatrième course ; troisième, *Prairie-Bird*, au major Morgan.

La dernière course, le Prix du Fagot, pour gentlemen, a présenté le plus vif intérêt. *Golgozina*, à M. le comte des Montiers, a été remarquablement bien montée par M. le comte Jean d'Harambure. *Crépus*, à M. d'Orglandes, monté par son propriétaire, est arrivé second.

Dans la journée, il y a eu deux chutes qui heureusement n'ont eu aucune conséquence.

Rallye-Paper.

Demain dimanche, il y aura quatre Rallye-Paper sur la route de Vernantes, savoir :

A 3 heures, pour tous chevaux, sans condition.

A 3 h. 1/2, pour chevaux d'officiers.

A 4 heures, second Rallye pour chevaux d'officiers.

A 4 h. 1/2, pour sous-officiers de l'École de cavalerie.

Cet exercice promet d'être des plus intéressants. Déjà de nombreux paris sont engagés.

Fête du 14 Juillet à Paris.

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations de notre département, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira de Saumur le mardi 12 juillet, à 8 heures 24 du matin, et prendra les voyageurs à toutes les stations intermédiaires de Saumur à Blois.

Les prix (aller et retour) pour Paris sont ainsi fixés, à partir de Saumur, Tours, Blois et stations intermédiaires :

Deuxième classe 49 f. »

Troisième classe 43 50

Au retour, le départ de Paris aura lieu le mardi 19 juillet, à minuit 40, nuit du lundi 18 au mardi 19.

LE VOLONTARIAT D'UN AN.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée, aux préfets et sous-préfets, une circulaire relative aux dispositions qui ont été prises en vue des prochains examens du volontariat d'un an.

La partie écrite de ces examens s'effectuera le 29 août prochain. Le texte de la diétée et du problème devant servir pour cette première épreuve sera envoyé du ministre de la guerre.

Le ministre recommande aux commissions d'examen de se prémunir contre toute tendance à une bienveillance exagérée et de s'attacher à traduire exactement par les notes toutes les nuances qui, dans leurs appréciations, existent entre les candidats.

Les examens oraux commenceront le 22 septembre ; l'état numérique de classement devra être établi avant le 20 octobre.

Le montant de la prestation à payer par les candidats admis est de 4,500 fr., comme les années précédentes, sauf remise totale ou partielle qui pourra être accordée dans les conditions des circulaires des 14 septembre et 22 octobre 1880.

M. Brunet, licencié en droit, est nommé conseiller de préfecture de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Godin, précédemment appelé à d'autres fonctions.

M. Laroche, sous-préfet de Saint-Calais, est nommé sous-préfet de La Flèche (Sarthe), en remplacement de M. Mayer, mis en disponibilité.

LOUDUN.

Samedi dernier, vers 4 heures du soir, le sieur Budan Germain, âgé de 37 ans, mécanicien à Loudun, se rendait dans sa voiture à Angliers, lorsqu'arrivé à quelque distance de cet endroit, il tomba de sa voiture, et se fit à la tête trois blessures, dont une très-grave à la tempe. Relevé le lendemain, à 4 heures du matin, il fut transporté à son domicile par les soins du garde-champêtre d'Angliers et on fit venir le médecin ; mais le malheureux expira en sa présence.

CHATELLERAULT.

Sur 15 élèves du canton de Châtellerault qui viennent de recevoir, après examen, le certificat d'études primaires, huit — c'est-à-dire plus de la moitié, — sont élèves des Frères de Saint-Gabriel à Châtellerault.

Sur 15 aspirantes qui ont reçu le même certificat, dix sont élèves des Sœurs de la Sagesse, rue Sully, ou des Sœurs de Châteauneuf.

Ajoutons que les premiers numéros d'examen des aspirants et aspirantes ont été obtenus par les élèves des Frères et des Sœurs.

NANTES.

Le département de la Loire-Inférieure est ravagé en ce moment par des malfaiteurs d'une espèce toute particulière ; ils s'emparent des chevaux que leurs propriétaires mettent dans les prés et ils disparaissent sans laisser aucune trace.

C'est ainsi que, dans la soirée du 26 juin, un cheval a été volé à Nantes près du boulevard Lelasseur, route de Rennes ; un jument a été volée, dans un pré, à la Chauvey, commune de la Chapelle-sur-Erdre ; enfin, une jument et sa pouliche ont été volées, dans la nuit du 26 au 27, à la Chapelle-Clain.

Ces malfaiteurs sont activement recherchés ; espérons qu'ils ne tarderont pas à tomber entre les mains de l'autorité, et qu'ils viendront rendre compte de leur conduite à la justice.

FONTENAY-LE-COMTE.

La gendarmerie de Fontenay (Vendée) a opéré samedi une importante capture.

Le sieur Clément Chartier, un filou de la plus dangereuse espèce, a été arrêté, en pleine foire, au milieu d'une troupe de saltimbanques où il exerçait le vol à la tire. Chartier s'était évadé, le 9 juin, de la prison de Parthenay.

SAINT-SERVAN.

M. Amiel, Marius, âgé de 46 ans, lieutenant au 79^e de ligne, résidant à Saint-Ser-

van (Ille-et-Vilaine), s'est suicidé samedi, à l'aide d'un revolver de troupe.

On a trouvé dans sa chambre une lettre par laquelle cet officier déclare que devant être mis prochainement en non-activité par retrait d'emploi, il ne peut supporter la honte que cela jetterait sur lui et sa famille.

Faits divers.

L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE.

Une dépêche annonçait ces jours derniers qu'un crime était venu troubler la fin du dîner à la table des maîtres d'études du lycée d'Aix. Le *Petit Marseillais* a reçu sur cet événement les détails suivants :

« Un maître d'étude auxiliaire, nommé Guidevaux, a tiré sur ses collègues plusieurs coups de revolver. Le premier coup seul, dirigé contre un jeune homme de vingt ans, le nommé Jessaud, a porté ; les autres balles ont atteint les murs. L'infortuné Jessaud a succombé quelques minutes après.

» Le commissaire central a opéré l'arrestation de l'assassin. Guidevaux a aussitôt subi un interrogatoire sommaire. « Quel mobile aviez-vous pour accomplir un semblable crime ? lui a demandé le commissaire. — C'est pour défendre mon honneur ! » a-t-il répondu.

» D'un caractère irascible, sournois et très-susceptible, Guidevaux avait conservé contre ses collègues, notamment contre l'infortuné Jessaud, une haine violente, parce que, en guise de badinage, ce dernier l'avait appelé Kroumir.

» Le 25 juin, une querelle à propos d'une chose absolument insignifiante avait éclaté entre lui et sa victime, et ils en étaient même venus aux coups, quand un garçon de service du lycée intervint et les sépara.

» — Tu ne perdras rien pour attendre, dit l'assassin.

» D'après les renseignements recueillis, il paraît que Guidevaux aurait, dans l'après-midi, mis sa montre au Mont-de-Piété afin de se procurer des fonds suffisants pour acheter le revolver et les balles. Deux de ses collègues, spécialement visés, ont été assez heureux pour échapper à ses coups, dirigés d'une main tremblante. »

Dans la guerre qu'il a entreprise contre l'enseignement catholique, M. Jules Ferry ne se préoccupe pas davantage des intérêts matériels des populations que des convictions religieuses. Le *Morbihanais* se livre à ce sujet à des calculs intéressants. La fermeture du collège de Vannes fait perdre à la ville environ un million par an, qui peut se décomposer ainsi :

Entretien du collège, professeurs et fournitures, 300,000 fr. ;

Dépenses de cinquante familles domiciliées à Vannes, pour l'éducation de leurs enfants, et qui vont partir : environ 500,000 francs ;

Argent dépensé dans l'année pour les sorties ordinaires, 80,000 fr. ;

Entretien des élèves externes, 50,000 fr. ;

Charités, octroi, voitures, camionnage, 50,000 fr. ; l'octroi seul perdra 46,000 fr., somme considérable pour une ville de 43,000 âmes.

En outre, le collège faisait vivre 125 personnes de la ville, fournisseurs et auxiliaires, sans compter tous les mendians et les pauvres qui recevaient les restes abondants des cuisines, les vieux vêtements, etc.

SAISON DES CHALEURS
42 ANS DE SUCCÈS

18 RÉCOMPENSES DONT 4 MÉDAILLES D'OR

Alcool de Menthe
DE RICQLÈS

bien supérieur à tous les produits similaires, infatigable contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête ; — Excellent aussi pour la toilette et les dents.

Fabrique à Lyon, cours d'Herbouville, 9.

Dépôt dans toutes les principales maisons de pharmacies, drogueries, parfumeries et épiceries fines.

Se méfier des imitations.

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le fumifuge H. CAHUZAC, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,
rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIENCE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le

D^r Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescience est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescience. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,744 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescience. LÉON PRYLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescience du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescience qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIENCE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIENCE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

cier, quai de Limoges, et partout chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry & Co (limité) 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

| DÉPARTS DE SAUMUR | | ARRIVÉES A POISSIERS | | ARRIVÉES A ANGERS | |
|-------------------|---------------|----------------------|--|-------------------|--|
| 6 h. — matin. | 8 h. 15 — | 10 h. 30 matin. | | | |
| 11 h. 25 — | 1 h. 17 soir. | 7 h. 40 soir. | | 11 h. 55 matin. | |
| 4 h. 55 — | 7 h. 50 — | 4 h. 51 — | | | |
| | | 11 h. 48 — | | 9 h. 19 soir. | |

| DÉPARTS DE POISSIERS | | ARRIVÉES A MONTREUIL | | ARRIVÉES A SAUMUR | |
|----------------------|-----------|----------------------|--|-------------------|--|
| 5 h. 50 matin. | 8 h. 35 — | 9 h. 13 matin. | | 9 h. 50 matin. | |
| 12 h. 15 soir. | 6 h. 45 — | 5 h. 17 soir. | | 6 h. 30 soir. | |
| | | 3 h. 50 — | | 4 h. 25 — | |
| | | 10 h. 47 — | | 11 h. 30 — | |

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 16 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. CODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

| | |
|------------------------------|-------------------------------|
| 3 heures 8 minutes du matin. | express-poste. |
| 6 — 45 — | (s'arrête à Angers). |
| 8 — 56 — | omnibus. |
| 1 — 25 — | soir, omnibus-mixte. |
| 3 — 32 — | — |
| 7 — 15 — | express. |
| 10 — 37 — | omnibus. (s'arrête à Angers). |

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

| | |
|-------------------------------|----------------------|
| 3 heures 26 minutes du matin. | direct-mixte. |
| 8 — 21 — | omnibus. |
| 9 — 40 — | express. |
| 12 — 40 — | soir, omnibus-mixte. |
| 4 — 44 — | — |
| 10 — 28 — | express-poste. |

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} JUILLET 1881.

| Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. |
|-----------------------------------|----------------|--------|---------|------------------------------|----------------|--------|---------|--------------------------|----------------|--------|---------|
| 3 1/2 % amortissable. | 86 | | 10 | Comptoir d'escompte | 1097 50 | 2 50 | | C. gén. Transatlantique. | 612 50 | | 5 |
| 3 % amortissable. | 87 60 | 05 | | Crédit Foncier colonial. | 635 | | | Canal de Suez. | 1807 00 | | 12 50 |
| 3 % amortissable nouveau. | 86 63 | | 05 | Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1787 50 | 2 50 | | Société autrichienne. | 793 75 | | 1 25 |
| 4 1/2 % | 114 75 | | | Obligations foncières 1877. | 362 | | | OBLIGATIONS. | | | |
| 5 % | 119 40 | 15 | | Obligations communales 1879. | 455 50 | 50 | | Est. | 387 50 | | |
| Obligations du Trésor. | 521 | 3 | | Obligat. foncières 1879 3 %. | 453 50 | 1 25 | | Midi. | 388 | | |
| Obligations du Trésor nouvelles. | 508 | | | Soc. de Crédit ind. et comm. | 782 50 | 2 50 | | Nord. | 393 | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857. | 337 | | | Crédit mobilier. | 765 | | | Orléans. | 391 | | |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860. | 511 | | | Est. | 825 | 15 | | Ouest. | 387 | | |
| — 1865, 4 %. | 523 50 | 1 | | Paris-Lyon-Méditerranée. | 1832 50 | 2 50 | | Paris-Lyon-Méditerranée. | 392 | | |
| — 1869, 3 %. | 409 | | | Nord. | 2140 | 10 | | Paris (Grande-Ceinture). | 390 | | |
| — 1871, 3 %. | 402 | | | Orléans. | 1395 | 5 | | Paris-Bourbonnais. | 388 | | |
| — 1875, 4 %. | 515 | | | Ouest. | 875 | 2 50 | | Canal de Suez. | 565 | | |
| — 1876, 4 %. | 515 | | | Compagnie parisienne du Gaz. | 1565 | 15 | | | | | |
| Banque de France. | 5600 | | | | | | | | | | |

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

UNE MAISON
Située à Saumur, rue Duncan, n° 1.
S'adresser audit M^e MÉHOUS, notaire. (427)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

MAISON ET JARDIN A LOUER

A Saint-Florent.
S'adresser à M^{me} veuve BERNARD-BODEAU, propriétaire à Saint-Florent, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,
UNE JOLIE MAISON AVEC JARDIN.

Située à Saumur, avenue de la gare de la Vendée, n° 7.
S'adresser, pour traiter, au notaire. (417)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1881,
UNE PETITE CAMPAGNE
Située sur les bords de l'Authion, commune de Saint-Martin-de-la-Place, comprenant maison, cour, remise, écurie et jardin, contenant 35 ares.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (439)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,
LE MOULIN
De Montreuil-sur-le-Loir, nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau.
S'adresser au sieur Cointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

A CÉDER, pour cause de santé, un atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1881,
UNE MAISON
Sise rue de Bordeaux, n° 50, avec Jardin, Cour, Écurie et Remise.
S'adresser à M. FOUCHER-GILBERT, rue de Bordeaux, n° 60. (376)

A VENDRE

UN CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant très-bien.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,
Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves.
S'adresser au bureau du journal.

On demande un enfant de 13 à 15 ans, ayant une écriture correcte et sachant l'orthographe.
S'adresser à M. DE NEUVILLE, avoué, 8, Grand'Rue, Saumur.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

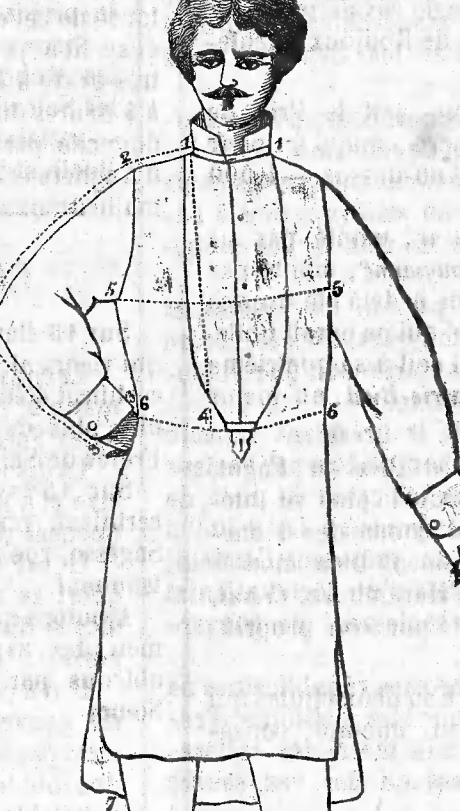
Le cabinet de M. G. DOUSSAIN est transféré, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur, à partir du 24 juin 1881.

UN JEUNE HOMME de vingt ans, muni de bons certificats, demande à se placer dans une maison bourgeoise.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRERE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.
Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^{re} Mesure: 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ
Mesures : 1^{re} 38. 14. 78. 27. 43. 92. 80. 103.
2^e 3. 3^e 3. 4^e 4. 5^e 5. 6^e 6. 7^e 7.

AVIS

Le MAGASIN de M^{me} PICARD est toujours à céder. Cependant M^{me} PICARD continue les affaires, malgré des bruits contraires qui ont été répandus par malveillance. (440)

M. BEAUCHAMP

Successeur de M. SCHMETZ,
Rue d'Orléans, 36, à Saumur,
Seul entrepositaire des Bières de Moxeville et de Châteauroux,
A l'honneur d'informer MM. les consommateurs qu'il aura toujours à leur disposition des BIÈRES blondes et brunes à des prix modérés. (223)

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre
MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT
6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse. Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50. Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES
Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.
Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.
Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.
Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec gaites et boutons brodés, 7,75, — 9,75, — 12 fr.
Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussures en tous genres
CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES
Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en tous genres
GANTS CIVILES ET MILITAIRES
Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

NOURRISSONS.

M^{me} LEGRIS, place du Chardonnet, demande des nourrissons. — De bons soins leur seront prodigués.

ADRIANCE, PLATT et Co
NEW-YORK.

Constructeurs des
FAUCHEUSES ET MOISSONNEUSES
Buckeye et Adriance.

SUCCESSALE
A Paris, 10, quai Jemmapes.
Envoi franco du catalogue illustré.

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME pour apprendre la pharmacie.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

VINS garantis purs et naturels, 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre, en pièce neuve d'arrivage, litres, pris à Bézières. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Bézières.
Saumur, imprimerie P. CODET.